

**Evaluation, prévention et réduction  
du bruit dans l'environnement**  
Annexe à l'arrêté préfectoral publiant  
les cartes de bruit stratégiques  
Article R572-1 et suivants du code l'environnement  
- Échéance 2022 -

## CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

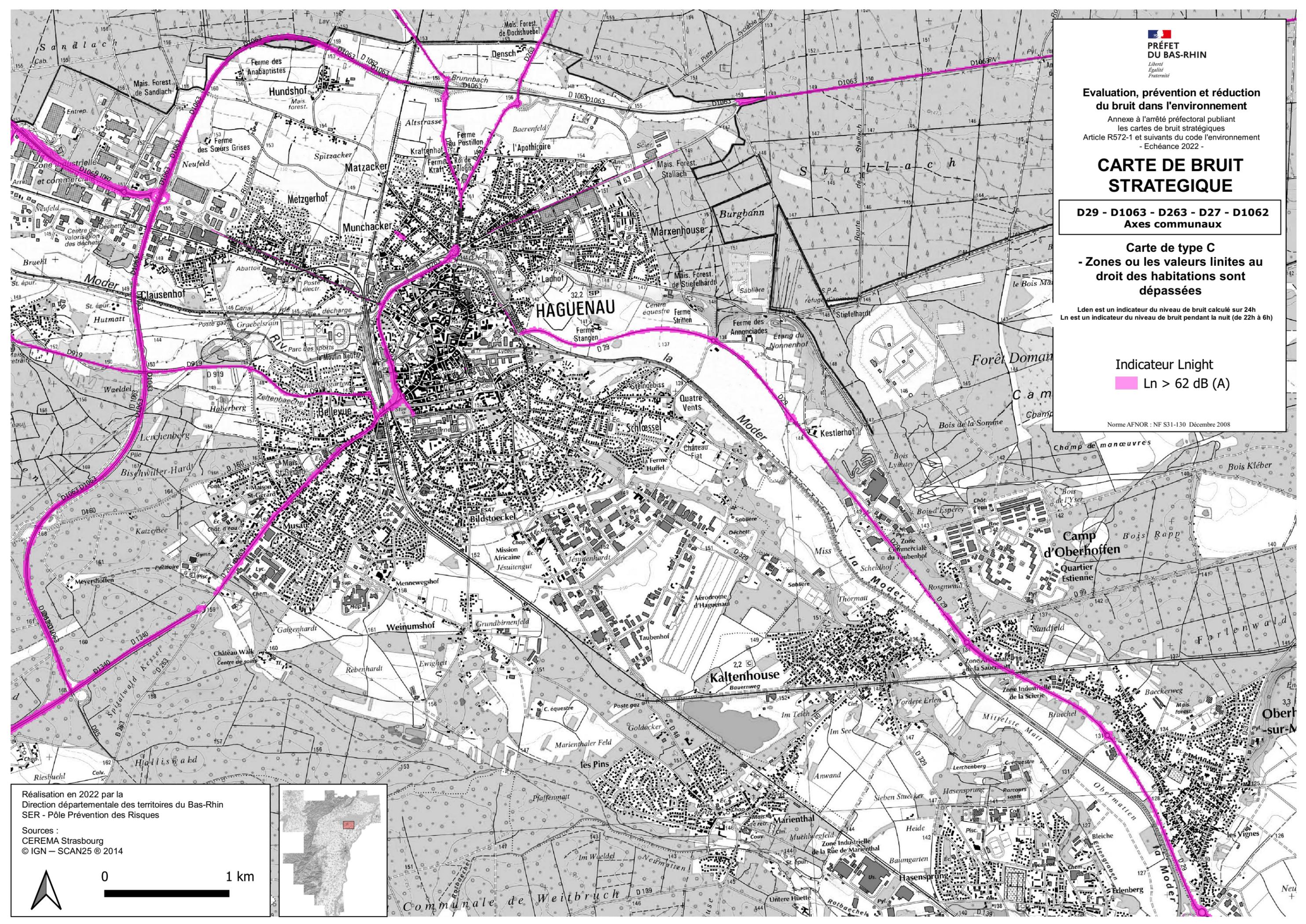
**D29 - D1063 - D263 - D27 - D1062**  
Axes communaux

**Carte de type C**  
- Zones où les valeurs limites au  
droit des habitations sont  
dépassées

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h  
Lnight est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateur Lnight  
 Lnight > 62 dB (A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2022 par la  
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin  
SER - Pôle Prévention des Risques

Sources :  
CEREMA Strasbourg  
© IGN - SCAN25 © 2014

